



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné,  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure  
relativement à l'immeuble sis : sur les lot 266 et 267 (chemin Dallaire)  
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.**

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à assouplir la norme sur la zone de protection des talus en diminuant la zone de protection du talus de 20 mètres à 6.10 mètres.

Qu'une séance publique de consultation aura lieu le 2 juin 2014, à 20 h à la salle du Conseil du centre le Sillon, 337, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de dérogation et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le Conseil municipal statuera ensuite sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le 2 juin 2014, 20 h 30 à la salle du conseil au centre le Sillon, 337, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

**Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce quinzième jour de mai  
deux mille quatorze.**

**Marco Langlois, g.m.a.**

**Directeur général/secrétaire-trésorier**